

d'activités de promotion de la santé ainsi que les résultats que l'on pouvait en attendre à court ou à moyen terme (Promotion santé Suisse, 2005)¹. Le modèle distingue quatre types d'activités qui seront illustrées par des exemples empruntés aux programmes de l'institut.

Le développement d'offres de promotion de la santé. Cette catégorie d'activités englobe la réalisation de prestations de promotion de la santé destinées tant à la population qu'à des professionnels, ainsi que la création d'infrastructures permettant d'offrir ces prestations.

Il peut s'agir d'activités aussi diverses que la réalisation et la mise à disposition des Baromètres santé,

1. Outil de catégorisation des résultats des projets de promotion de la santé et de prévention accessible sur le site de l'INPES : <http://www.inpes.sante.fr/>

la diffusion d'outils professionnels (voir encadré « Libre comme l'air... »), l'appel à projets visant à doter chaque région d'un pôle régional de compétence en éducation pour la santé au service des professionnels et bénévoles, le dispositif de soutien et de diffusion du repérage précoce et de l'intervention brève auprès des buveurs à risque ou encore le soutien à une expérimentation de terrain visant à réduire les risques d'infection par le VHC.

La représentation d'intérêts, la collaboration entre organisations. Il s'agit ici d'activités de diffusion et d'ancrage de questions de promotion de la santé dans les organisations et leurs politiques. Ce type d'activités est développé grâce à des conventions de collaboration, par exemple les accords en préparation entre l'INPES et les groupements régionaux de santé publique (GRSP).

Promouvoir, initier et coordonner des actions de prévention du tabagisme et d'aide au sevrage tabagique en entreprise dans la région Limousin

En 2000, des entreprises ont fait appel aux partenaires de prévention des trois départements de la région Limousin pour amorcer des projets introduisant l'interdiction de fumer. Les partenaires, en collaboration avec les entreprises, ont donc construit une méthodologie de projet adaptée aux attentes des entreprises et accompagnant au mieux les salariés. En 2003, ils ont échangé leurs expériences en région. En 2004, grâce à l'impulsion du financement de l'INPES pour soutenir des projets de prévention cancer (tabac et alcool), et à la volonté des acteurs de terrain, a été mise en place une structuration régionale pour développer des actions de prévention et de sevrage du tabac.

À ce jour, elle regroupe : les Codes 23, 87 et 19, la CDPAA 87, les Ligues contre le cancer 19 et 23, les caisses primaires d'assurance maladie 23 et 87, le CIRDD du Limousin, le Centre d'aide au sevrage tabagique CMN MGEN 23, le Centre régional d'exams et de santé 87, le CHU de Limoges, la Mutualité française du Limousin.

Trois axes sont développés par l'ensemble de ces partenaires.

Axe 1 : Valoriser la structuration régionale

L'organisation d'une structuration régionale a été la première étape indispensable au bon fonctionnement du projet. Cette organisation est passée par des temps d'échanges pour :

- mettre en mouvement la coordination des acteurs ;
- organiser des rencontres et des échanges de pratiques entre les partenaires ;
- poursuivre la création et valider une

charte d'intervention commune au sein des entreprises ;

- valider des protocoles, créer des outils communs, notamment dans le cadre de l'évaluation ;
- communiquer annuellement sur ses travaux auprès des instances régionales.

Pour rassembler tous les éléments de ces réflexions régulières, un ouvrage dénommé *Guide de prévention du tabagisme en entreprise de la région Limousin* a été élaboré en 2006. Cet outil destiné aux partenaires et aux entreprises évolue constamment suivant la conjoncture (constats du terrain, les nouvelles législations, le travail des partenaires sur de nouveaux outils tels que des tableaux de bords sur l'évaluation,...). Ainsi la version 2007 vient d'être éditée.

Axe 2 : Mener des actions de prévention et de sevrage dans les entreprises de la région

Les partenaires et les entreprises s'attachent à développer la méthodologie validée et décrite dans le guide dont les objectifs s'articulent autour de la mobilisation de l'entreprise, l'identification des attentes et des besoins, la diminution de 20 % du nombre de fumeurs et la diminution de 40 % de la quantité de tabac consommé. Le projet tient compte également de la protection du personnel en lien avec le tabagisme passif, de l'information en direction du personnel et de l'aide aux fumeurs qui souhaitent s'arrêter.

La méthodologie est ajustable à chaque entreprise en fonction du temps et de la progression du projet. En voici les grandes lignes :

- Communiquer, informer et mobiliser les instances de l'entreprise.
- Constituer un groupe de pilotage pour chaque entreprise.
- Faire un état des lieux de l'entreprise.
- Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès de tous les salariés.
- Adapter les locaux, la signalétique et la réglementation de l'entreprise.
- Aider à l'arrêt du tabac les salariés qui le souhaitent.
- Évaluer l'action réalisée au sein de chaque entreprise.

Lors de ces quatre dernières années, les partenaires de la région sont intervenus dans des structures très diverses : entreprises privées, structures hospitalières, associations pour l'emploi de travailleurs handicapés,...

Cela représente 25 projets d'entreprises et concerne environ 12 000 salariés.

Axe 3 : Organiser des formations

Sur l'axe formation, les partenaires se sont concentrés sur deux actions :

- la première a été de former en interne à la gestion et à l'animation de groupes de motivation à l'arrêt du tabac ;
- la deuxième est de former les médecins du travail à la méthodologie afin qu'ils puissent au maximum mettre en place le projet en autonomie.

Ces projets ont permis aux entreprises d'ouvrir leurs portes aux acteurs de prévention. La thématique tabac a été le déclencheur d'actions dans ces entreprises, mais a souvent permis de faire des actions autour de la santé globale. 